



Wallonie

Commune de La Louvière

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme ;

Le demandeur est Monsieur HENNIXDAL Stéphane demeurant à la rue du Baron 2 à 7100 La Louvière ;

Le terrain concerné est situé à la rue du Baron 2 à 7100 La Louvière, cadastré La Louvière (3) section B n° 431 Y, 431 A 2, 431 Z ;

L'enquête publique est réalisée en vertu des l'articles - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial ;

La présente demande nécessite une enquête publique sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial (CoDT) étant donné que le projet déroge au plan de secteur qui situe la parcelle en zone d'aménagement communal concerté (ZACC);

La présente demande s'écarte également de l'article 17 "Unité de transition entre les ordres ouvert et continu" du Guide Communal d'Urbanisme avec l'application de l'article 15 "Unité urbaine de bâtisse en ordre continu" tout en conservant un recul latéral du côté gauche et plus précisément en ce qui concerne les points suivants:

- **2.15-1)a) "Implantation des bâtiments" pour l'implantation d'un volume secondaire avec reculs latéraux et donc non implanté sur au moins une limite mitoyenne;**
- **2.15-1)a) "Implantation des bâtiments" pour la mise en œuvre d'une profondeur totale de construction de 24,49m alors que l'article précité précise que la profondeur de bâtisse, annexe comprise, est de 18m au maximum par rapport à la façade avant;**
- **2.15-1)a) "Implantation des bâtiments" pour le non respect d'une profondeur libre de 8m au minimum entre la bâtisse et la limite arrière de la parcelle (recul de +-2,70m au point le plus défavorable) ;**

L'affichage aura lieu en date du 08/10/2026 ;

**Les réclamations et observations écrites
sont à envoyer du 15/10/2026 au 29/10/2026 au collège communal,**

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial – Bureau 4 – Place Communale, 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/27 79 59 ou à l'adresse mail suivante : urbanisme@lalouviere.be.

Les réclamations et observations écrites doivent être envoyées durant la durée de l'enquête publique, soit du 15/10/2026 au 29/10/2026 au Collège Communal – Place Communale, 1 à 7100 La Louvière.

La clôture de l'enquête publique aura lieu le **29/10/2026** de 9h30 à 10h00 auprès du service Développement territorial, en la salle 043 du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville – Place Communale 1 à 7100 La Louvière